

Communiqué de presse

Issy-les-Moulineaux, le 26 janvier 2024

CASH INVESTIGATION SUR LAFARGE : SALIR À TOUT PRIX

Lafarge condamne avec la plus grande fermeté le reportage diffusé le 25 janvier 2024 dans l'émission Cash Investigation. Cette "enquête", sur un sujet très sérieux concernant la santé des salariés, se caractérise par des choix de mise en scène discutables, une absence de rigueur menant à des contradictions dans le reportage lui-même et des conclusions orientées et fausses.

Lafarge réaffirme que la santé et la sécurité de ses 4200 collaborateurs est la toute première de ses priorités comme le soulignent les moyens considérables déployés :

- 58 collaborateurs dédiés à plein temps aux questions de sécurité, de santé et d'environnement pour tous les sites, sur tout le territoire,
- un montant annuel de plus de 25 millions d'euros pour la mise en place de cette politique santé- sécurité- environnement et pour renforcer la sécurité des sites, des équipements et des postes de travail.

Plus précisément, Lafarge reconnaît l'existence du risque "poussières" et donc des risques liés à la présence de silice. Ces risques sont traités conformément à la réglementation et en transparence avec les salariés, avec tout le sérieux et la rigueur indispensables.

Un des documents présentés dans le reportage en témoigne directement puisqu'il s'agit d'un DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

recensant clairement l'identification du risque silice, élaboré en respect de la réglementation, pour chaque site et pour chaque poste de travail. Un document qui n'a d'ailleurs rien de confidentiel puisqu'il est communiqué aux organisations syndicales et mis à la disposition de la médecine et de l'inspection du travail.

Comme il l'a été clairement indiqué aux journalistes, suite aux mesures et évaluations effectuées par des organismes spécialisés qui servent à l'élaboration de ce document régulièrement mis à jour, le port du masque n'est effectivement pas obligatoire en centrales béton à l'exception de certains locaux confinés clairement signalés.

Considérant les masques eux-mêmes, Lafarge s'assure de procurer à l'ensemble de ses collaborateurs des équipements de protection strictement conformes aux normes et dans des quantités nécessaires. Les images du reportage en témoignent tout en étant en contradiction totale avec les allégations du journaliste en voix off.

Lafarge est une entreprise connue pour le dialogue social riche et exigeant entretenu par la direction et les représentants syndicaux. Ceux-ci sont particulièrement sensibles et très investis sur toutes les questions concernant la sécurité et la santé des collaborateurs de l'entreprise.

Le fait que les journalistes de Cash Investigation aient choisis de recourir à des témoignages masqués privilégiant l'émotion aux faits est particulièrement révélateur du parti-pris de départ de l'émission consistant à construire un discours à charge sur un grand nom de l'industrie des matériaux de construction.

Le risque silice est un risque clairement identifié et pris en compte dans les centrales béton de l'entreprise. Les mesures de protection des salariés sont adéquates et efficaces. Sur la période 2015-2023, un seul dossier de maladie professionnelle lié au tableau 25 du Code de la Sécurité Sociale était recensé parmi les centaines de collaborateurs de notre activité béton.

C'est un dossier de trop qui nous encourage à poursuivre nos efforts d'amélioration continue des mesures déployées pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs notamment vis-à-vis de ce risque silice.

Lafarge France compte près de 4200 collaborateurs répartis sur plus de 470 sites et développe des solutions innovantes pour répondre aux enjeux de la construction durable et de l'économie circulaire. L'entreprise est aussi fortement impliquée dans la maîtrise de ses impacts sur l'environnement : certifications ISO - charte RSE de l'Unicem - engagements pour la biodiversité reconnus SNB (Stratégie Nationale pour la Biodiversité). www.lafarge.fr



Lafarge France en chiffres

- 4 200 collaborateurs sur plus de 470 sites industriels en France.
 - Ciment : 20 sites industriels (7 cimenteries, 1 usine de chaux, 6 usines de broyage, 6 dépôts)
 - Bétons : 300 centrales à béton
 - Granulats : 150 sites industriels (carrières, ports et dépôts)
- Premier centre de R&D au monde dédié aux matériaux de construction à l'Isle d'Abeau (Isère)

CONTACTS PRESSE

Agence CLC Communications – Tél. 01 42 93 04 04 – email : lafargepresse@clccom.com
Contacts : Charlène Brisset, Laurence Bachelot et Jérôme Saczewski